

Responsable UE
Catherine Cools

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Laurence Bourgeois

Contact
service.etudiants@saint-
luc.be
+32 4 341 81 33

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
18 crédits • 360 points • 270 heures

Prérequis : 4CS10 Atelier de l'option

Corequis : 5CR1C Atelier de l'option•5CR11 Mémoire•5CR20 Matériaux nouveaux•5CR27 Chimie•5CS20 Tito de la finalité Q1•5CS21 Tito de la finalité Q2

Activité.s d'apprentissage

C56SC - Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier finalité - s

18 crédits • 360 points • 270 heures • Dehon Claire

Acquis d'apprentissage

Au terme de l'atelier de la finalité, l'étudiant sera capable de :

- Être autonome dans la prise de décisions relatives aux actes de conservation-restauration à poser ou non sur une oeuvre d'art complexe en verre
- Motiver ses propositions de traitement au regard de l'histoire matérielle de l'oeuvre et de son contexte de conservation actuel et futur
- Poser des actes de conservation préventive d'urgence
- Etablir un protocole (essais, analyses) afin d'identifier les matériaux constitutifs d'une oeuvre

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 de notre référentiel interne.

Activités d'apprentissage - Description

- Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier
finalité - s
Dehon Claire

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur
Myltranet > mes études > mes cours